

Ils ont dit

« **Formé au sein des structures de la banque, Jérôme Kerviel en avait repéré les failles** qu'il a ensuite exploitées pour concevoir et couvrir ses activités frauduleuses. C'est son parcours personnel au sein de la Société générale, notamment au *middle office*, qui lui a donné une connaissance très fine des systèmes qu'il a ensuite utilisés pour développer et dissimuler ses agissements » (CA Versailles, 23 sept. 2016, RG 14/01570).

« **Quelles que soient la ruse et la détermination de l'auteur des faits [affaire Kerviel],** ou la sophistication des procédés employés, un tel préjudice n'aurait pas pu être atteint sans le caractère éminemment lacunaire des systèmes de contrôle de la Société générale » (CA Versailles, 23 sept. 2016, RG 14/01570).

« **Si les fautes pénales commises par Jérôme Kerviel ont directement concouru à la production du dommage** subi par la Société générale, les fautes multiples commises par la banque ont eu un rôle majeur et déterminant dans le processus causal du très important préjudice qui en a découlé pour elle » (CA Versailles, 23 sept. 2016, RG 14/01570).

« **La simplification [administrative] est un enjeu de compétitivité économique et d'attractivité** du pays », souligne Jean-Marc Sauvé commentant l'étude annuelle du Conseil d'État consacrée à la « simplification et la qualité du droit » (V. JCP G 2016, art. 1032). Cette complexité est également « devenue l'un des premiers facteurs d'exclusion » (Le Monde, 28 sept. 2016).

« **Le droit à la déconnexion au travail**, que prévoit la loi Travail est « absolument indispensable », a estimé le secrétaire général de la CFDT. « S'il n'y a pas d'accord, il y a une charte. Et nous sommes plus réservés. Nous voulons des accords collectifs [...] contenant des sanctions ou des mesures forçant les employeurs à en tenir compte » (L. Berger, Le Monde, 25 sept. 2016).

Nominations

Haritini Matsopoulou est nommée membre du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (A. 13 juill. 2016 : JO 16 juill. 2016).

1029

Élodie Mulon, à la barre d'une nouvelle famille

Élue présidente de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine (IDFP), Élodie Mulon, avocate dévouée au droit patrimonial et extra-patrimonial de la famille, a fait sa rentrée le 1^{er} septembre.

Septembre, finies les vacances, la cloche retentit. Dans son cabinet parisien, avenue de Villiers, Élodie Mulon nous accueille, avec une simplicité engageante, pour partager les émotions qu'elle souhaite infuser dans ce décor familial. Avant de briguer la direction de l'IDFP, institut de recherche, de réflexion et de formation, elle en a été, dès ses débuts, l'une de ses actrices assidues. Une « perfectionniste », qui ne sait déclinier les sollicitations si sa curiosité est éveillée. « J'aime le droit dans son utilité, j'aime les gens et j'adore avoir raison (...), même si aujourd'hui l'objectif est de trouver la moins mauvaise des solutions pour nos clients ».

L'évolution de la profession, elle en considère les étapes avec attention depuis sa prestation de serment en 1990. La FNUJA, l'UJA de Paris, le Conseil national des barreaux (CNB) et le Conseil de l'Ordre n'ont plus de secrets pour cette fidèle instinctive. « J'aime tellement ce métier qu'il est cohérent que je le défende et que je veuille l'accompagner à chacun de ses tournants ». Elle nous parle de l'UJA comme d'une famille où elle rencontre ses plus proches amis. Et, n'en déplaise à ses garçons, cette bossue exigeante ne quitte jamais bien longtemps sa robe d'avocat. « Je ne suis pas du tout organisée pour séparer ma vie personnelle de ma vie professionnelle. L'une empiète sur l'autre sans difficultés. Je ne cloisonne pas. Mes enfants peuvent venir au cabinet, mes clients peuvent me joindre les jours fériés sans que je me sente heurtée. Je vis avec mon métier ».

Ce refrain, l'une des fondatrices de l'IDFP, Élisabeth Deflers, l'a interprété pour proposer la candidature de sa conseillère à sa succession. Pour son implication rassurante, son sourire rayonnant, elle est élue en assemblée générale annuelle, le 25 mai 2016. Au cœur de son action, elle souhaite placer la promotion des missions de l'institut, la refonte du système d'adhésion et l'interprofessionnalité. Elle annonce déjà la tenue des deux premières conférences



les 18 octobre et 5 décembre 2016, puis d'une troisième, début 2017, destinée à éclairer le projet de loi « J21 », ainsi que la constitution d'au moins un IDFP experts consacré au droit international : « on ne peut plus exercer dans cette matière aujourd'hui sans être formé au droit international ».

et sans avoir des réflexes d'ouverture ». L'internationalisation du droit de la famille interpelle la profession, au même titre que les nouvelles technologies, et les modes alternatifs de résolution des conflits en cristallisent la mutation (V. JCP G 2016, *prat*, 1054). Après avoir calmé ses ardeurs passionnées au sujet du divorce par consentement mutuel elle appelle au rassemblement. Feue l'interprétation excessive de la déjudiciarisation, place au défi exaltant ! « La profession doit être un moteur du changement, elle doit s'emparer de la réforme et accepter les responsabilités qui la sous-tendent ». Mais, sur le contrôle des actes par les notaires, elle marque une ferme opposition et dénonce une « infantilisation ». « En voulant éluder le débat sur la force exécutoire de l'acte d'avocat, le Gouvernement en vide toute sa substance dans le divorce par consentement mutuel ». Aussi ferme est son ton pour défendre l'imperium du juge en droit de la famille. « Je suis sidérée de voir comment les JAF sont traités. Ils doivent accepter de nouvelles compétences, suscitent toujours plus d'attentes et souffrent quotidiennement d'un déclin de moyens (...) une revalorisation dans leur propre corps est indispensable ».

Élodie Mulon bouscule, milite, innove pour que sa discipline ne soit plus perçue comme le « parent pauvre de la justice ». Et, c'est sur air emprunté à son amie Béatrice Weiss-Gout, qu'elle inspire ses précieuses complices et associées, Anne-Laure Casado et Sarjoan Hamou. Impulser un rythme, coordonner le jeu d'acteurs, en un temps, et dans l'harmonie des textes, car « le droit de la famille, c'est l'avenir » !

ALICE PHILIPPOT